



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Présents : MM. ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE – DA MATA - LETELLIER – MAGGIO - PLASSART.

Excusé : M. FEBVAY.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. N° 27 de la C.R.T.I.S. du 12 Février 2019
Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de VILLIERS LE BEL PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 TERRAIN MARIE JOSE PEREC
NNI 95 680 01 01

MM. ANDRIEU et DA MATA de la C D T I S 95 se sont rendus, le mercredi 13 février 2019 à 10h00, sur les installations du club pour confirmation de classement. Dossier transmis au secrétariat pour suite à donner.

VILLE d'ATTAINVILLE Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry
NNI 95 028 99 01

MM. PLASSART et CHUPPE de la C D T I S 95 se rendront, le mercredi 20 février 2019 à 10h00, sur les installations du club pour classement.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Secrétaire
Joseph PLASSART